

Direction adjointe des projets
d'infrastructure et du génie municipal
Division de l'ingénierie
4555, rue de Verdun, bureau 208
Verdun (Québec) H4G 1M4

Votre rue se refait une beauté!

Le 17 juin 2016

Objet : Reconstruction de la 4^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer votre qualité de vie et assurer la pérennité des réseaux d'aqueduc et d'égout dans votre secteur, l'arrondissement de Verdun devra procéder à des travaux majeurs dans votre rue, **travaux qui devraient débiter vers le début du mois de juillet 2016**. Ces travaux comprennent la réhabilitation des conduites d'eau (potable et usée) et la réfection des infrastructures routières (chaussée et trottoirs). Par ailleurs, afin de rendre votre environnement plus beau et plus agréable, l'arrondissement plantera **80 nouveaux arbres** dans le cadre de ce projet, à la fin de ce chantier.

La période prévue pour la réalisation de ce chantier s'échelonne du début juillet à la mi-novembre. Les travaux seront réalisés par phases. Ils débuteront par le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington et se poursuivront par le tronçon entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place.

Collectes des matières résiduelles

Pour les **collectes de déchets, de matières recyclables et de résidus alimentaires**, nous vous demandons de mettre vos bacs ou vos sacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 7 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage. Vous devrez continuer d'utiliser des bacs roulants ou des sacs pour y déposer vos déchets et vos matières recyclables et un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

Pour la **collecte des résidus verts** (du 25 avril au 23 juin 2016 inclusivement et du 3 octobre au 1^{er} décembre 2016 inclusivement), les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

Soyez assurés que nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.